

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 25 juillet 2023

Date de la convocation: 19/07/2023

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 7

Secrétaire de séance:
Valentin BESNIER

Représentés:

Excusés:

Absents: Emmanuel VERILHAC

Objet: Remboursement frais de transports scolaires - DE_2023_49

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une indemnisation avait été proposée aux parents des élèves de l'école de Gravières n'ayant pas pu avoir accès aux transports scolaires. Par courrier du 20 juin 2023, Madame NASAZZI Annie dont l'enfant est scolarisé à l'école de GRAVIERES demande le remboursement des frais de transports. Madame le Maire propose au conseil municipal de verser la somme de 150 euros à Madame NASAZZI Annie en dédommagement des frais de transports pour la période d'avril à juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
- VALIDE l'attribution de la somme de 150 euros à Madame NASAZZI Annie.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/08/2023 007-210701470-20230725-DE_2023_49-DE